



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL (CDR) OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
TENUE LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2015,
À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE LA FERME MOORE, 670 BOUL. TACHÉ, GATINEAU (QC)**

PRÉSENCES

MEMBRES DÉLÉGUÉS

Membres utilisateurs

Baril, Pierre	Coopérative Terra-Bois
Beauvais, Serge	Coopérative Re/Max
Bellemare, Louise	Caisse populaire de la Petite-Nation
Bertrand, Sylvain	Coopérative de solidarité de la Ferme Moore
Bouchard, Lyne	Convergence, coopérative d'expertes-conseils
Coignaud, René	ACEF de l'Outaouais
Cholette, Chantal	Convergence, coopérative d'expertes-conseils
Clément, Thierry	Coopérative de travail L'Enclume
Cormier, David	Coloc Studio créatif Coop
Déry, Raphaël	Coop d'habitation Riel
Desrochers, William	Coopérative funéraire de l'Outaouais
Dufour, Valérie	Coopérative de solidarité santé d'Aylmer
Fortin, Gaston	Coopérative des consommateurs de la Laiterie de l'Outaouais
Gauthier, Odile	COOPSCO
Gravel, Sandra	Coopérative de solidarité Auberge jeunesse
Kirouac, Mérielle	Caisse de Hull-Aylmer
Laflamme, Réjean	Coopérative funéraire Brunet
Laframboise, Richard	Association Sports et plein air des Milles-Îles
Lafrenière, Lucie	Coopérative de solidarité d'arts visuels et métiers d'art de l'Outaouais
Landreville, Louise	Coopérative de solidarité Bio-équitable de l'Outaouais (CBO)
Landry-Larue, Catherine	CSEESL
Laplante, Suzanne	MSRO
Larocque, Dominique	Coopérative d'habitation Marie-Crevier
Latour, Suzanne	Coopérative d'habitation Toit et Moi
Laurin, Louise	Coop SORE
Lortie, Josée	La Tierra Coop
Marmen, Sara	Co-Optimal
Payant, Jean-Louis	Coopérative de solidarité Infyni
Payant, Pascale	Coopérative de solidarité Créagora
Pelletier, Guy	Coopérative de solidarité de la Place du Marché
Perrault, Andrée	Coopérative de travail L'Esprit du lieu





Rajotte, Stéphanie
Simard, Denis Jacques
Tremblay, Sandra
Vallières, Madeleine
Zibarre, Minatou

ROHSCO
Coopérative de solidarité Inter-Envol
Co-op des arts des Basses-Laurentides
Caisse Fort-Coulonge
Coopérative de création Zibarette

Membres de soutien

Allard, Fanny
Archambault, Nadine
Badji, Oumar
Bourgaud, Normand
Briand, Louise
CJE de l'Outaouais – Morissette, Martine
Culture Outaouais – Martineau, Julie
Daudelin, Michaël
Diouf, Marie-Jeanne
Duguay, Denis
Duguay, Monique
Formento-Dojot, Mireille L.
Lacerte-Gagnon, François
Leclerc, Yvon
LeRun, Lisa
Marcotte, Frédérique
Marcotte, Maurice
Médiéu, Pascal
Séguin, Charles
St-Amour, Michel

Membres travailleurs - Équipe

Boileau, Jean-Daniel, conseiller en développement coopératif – Outaouais
Desjardins, Johanne, adjointe administrative
Duguay, Patrick, directeur général
Lalonde, Claudine, directrice générale adjointe
Ouimet, Geneviève, agente de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse - Outaouais
Ritchie, Joëlle, agente en développement coopératif
Roy, Vincent, agent de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse - Laurentides





Invités ou observateurs

Beudet, Fabien	
Bégin, Richard	
Béland, Claude	Conférencier
Chiasson, Guy	
Corbo, Adrian	
Ducasse, Pierre	
Éseau, Barry	Réseau de la coopération du travail
Gagnon, Édith	Coopérative Re/Max
Gravel, Simon	Coloc Studio créatif Coop
Isabelle, Margot	
Janotte Marena, Gabrielle	La Tierra Coop
Janotte, Michelle	
Jomphe, Melvin	Cabinet du maire de Gatineau
Labelle, Louis-Rémi	Coloc Studio créatif Coop
Lagacé, Langis	La Tierra Coop
Léveillé, François	Attaché politique
Maranda, Michel	
Major, Josée	Coloc Studio créatif Coop
Paradis, Louise	
Pednaud-Jobin, Maxime	Maire de Gatineau
Pelletier Grenier, Émilie	TC Média
Piché, Claudette	Coopérative des consommateurs de la Laiterie de l'Outaouais
Raby, Jonathan	Coloc Studio créatif Coop
Roy, Alain	Fondation pour le développement des coopératives de l'Outaouais
St-Laurent, Nathalie	Le Grenier des Collines
Sincennes, Andrée	Coopérative de solidarité d'arts visuels et métiers d'art de l'Outaouais

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Patrick Duguay, directeur général souhaite la bienvenue à l'assemblée. Ce dernier présente M. Claude Béland et l'invite à prononcer son allocution. Il fait l'historique des caisses Desjardins. Ce dernier élabore sur l'avenir des coopératives et se veut un fervent défenseur de l'économie sociale.

Il laisse le mot à la présidente, Chantal Cholette. M. Béland est chaudement applaudi par l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente Chantal Cholette souhaite la bienvenue aux membres et aux invités. Elle présente ses salutations au maire de Gatineau, M. Maxime Pednaud-Jobin, à M. Richard Bégin, conseiller municipal dans le secteur Deschênes et à M. Maurice Marcotte, doyen de la coopération en Outaouais, membre fondateur de la coopérative funéraire de l'Outaouais. L'assemblée débute à 17 h 33.





2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCES

Chantal Cholette mentionne que l'avis de convocation a été envoyé aux membres le 24 août 2015 et que la vérification du droit de présence s'est faite à l'arrivée. Elle explique également les procédures du droit de vote, selon les couleurs de cartons reçus à l'inscription.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Cholette procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du droit de présence
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 septembre 2014
5. Présentation du rapport annuel 2014-2015
6. Présentation des états financiers 2014-2015
7. Affectation des trop-perçus
8. Nomination du vérificateur
9. Élections au conseil d'administration
10. Avenir de la CDR Outaouais-Laurentides
 - a. Contexte et présentation des options
 - b. Recommandation du conseil d'administration
11. Vœux de l'assemblée
12. Levée de l'assemblée

**SUR PROPOSITION DE LUCIE LAFRENIÈRE,
DÛMENT APPUYÉE PAR GASTON FORTIN, IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

AGA-2015-01

Adoptée à l'unanimité

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal était disponible sur le site web de la CDR Outaouais-Laurentides. Après consultation auprès de l'assemblée, on décide de passer outre la lecture complète du procès-verbal et on procède à l'adoption du procès-verbal.

**SUR PROPOSITION DE RICHARD LAFRAMBOISE,
DÛMENT APPUYÉ PAR YVON LECLERC, IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 septembre 2014 tel que rédigé.

AGA-2015-02

Adoptée à l'unanimité





5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014-2015

La présidente Chantal Cholette, présente le rapport annuel du conseil d'administration et le bilan de la dernière année :

- La CDROL s'est transformée en coopérative de solidarité;
- En mai dernier, le CQCM et le MEIE ont pris la décision de former la constitution d'une structure nouvelle, en forçant la fusion de l'ensemble des CDR en une seule CDR qui aura son bureau à Québec : les CDR qui refuseront de se soumettre n'auront plus accès aux ententes actuelles de rémunération;
- Chaque CDR devra informer la nouvelle CDRQ de son positionnement d'ici le 30 septembre prochain;
- La Présidente rappelle à l'assemblée que notre CDR fût la première créée et existe depuis 1974;
- Un virage historique de notre CDR sera pris aujourd'hui suite aux votes de l'assemblée.

À son tour, Patrick Duguay, présente le mot du directeur général. Il mentionne que « le paysage du développement économique a été chamboulé depuis les deux dernières années. La CDR doit se réinventer, dû aux transformations et à la perte de partenaires et acteurs importants dans le milieu. Malgré tout, le bilan reste enviable à l'intérieur du réseau coopératif, en termes de création de coopératives et d'emplois. Malgré les contre coups, la CDROL a contribué à la création de 13 nouvelles coopératives, 9 nouveaux emplois et 43 emplois maintenus ».

Le directeur présente l'équipe de travailleurs à l'assemblée :

Claudine Lalonde, directrice générale adjointe

Johanne Desjardins, adjointe administrative

Jean-Daniel Boileau, conseiller

Joëlle Ritchie, conseillère

Geneviève Ouimet, agente de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse – Outaouais

Vincent Roy, agent de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse – Laurentides

Lisa LeRun, stagiaire

Patrick Duguay remercie la présidente Chantal Cholette et les membres du conseil d'administration.

On peut consulter le mot de la présidente et de la direction dans le rapport annuel 2014-2015 sur le site web au www.cdrol.coop.

6. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014-2015

Chantal Cholette invite M. Michel Lacroix CA, de la firme comptable Piché & Lacroix CPA inc, à présenter l'audit des états financiers 2014-2015.

Monsieur Lacroix résume les états financiers 2014-2015. Les états financiers démontrent un déficit de 57 511 \$ pour 2014-2015. Monsieur Lacroix mentionne que la situation financière est tout de même positive.

Patrick Duguay demande à l'assemblée s'il y a des questions et/ou commentaires. Aucune question ou commentaire n'est émis.





7. AFFECTATION DES TROP-PERÇUS

Conformément à la Loi, le déficit est automatiquement affecté à la réserve générale.

8. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Le conseil d'administration recommande à l'assemblée la firme Piché & Lacroix CPA inc. à titre d'auditeur pour l'année financière 2015-2016.

**SUR PROPOSITION DE FANNY ALLARD,
DÛMENT APPUYÉE PAR DAVID CORMIER, IL EST PROPOSÉ QUE** la firme Piché & Lacroix CPA inc. agisse à titre d'auditeur pour l'année financière 2015-2016.

AGA-2015-03

Adoptée à l'unanimité

9. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chantal Cholette indique que conformément à la proposition de modification au règlement de régie interne, et en fonction des postes actuellement comblés, 4 postes sont en élection cette année :

- a. Ensemble des membres utilisateurs de l'Outaouais : 1 poste à combler (mandat de 3 ans)
- b. Ensemble des membres utilisateurs Laurentides : 2 postes à combler (mandats de 3 ans)
- c. Ensemble des membres utilisateurs Outaouais-Laurentides : 1 poste à combler (mandat de 2 ans) – continuité

Notons qu'environ six rencontres par année sont prévues.

Choix d'un président et d'un secrétaire d'élection et de deux (2) scrutateurs.

**SUR PROPOSITION DE LYNE BOUCHARD,
DÛMENT APPUYÉE PAR SUZANNE LATOUR, IL EST PROPOSÉ QUE** Jean-Daniel Boileau agisse à titre de président d'élection, et **QUE** Geneviève Ouimet agisse à titre de secrétaire d'élection.

AGA-2015-04

Adoptée à l'unanimité

**SUR PROPOSITION DE LYNE BOUCHARD,
DÛMENT APPUYÉE PAR SUZANNE LATOUR, IL EST PROPOSÉ QUE** Joëlle Ritchie et Lisa LeRun agissent à titre de scrutatrices d'élection.

AGA-2015-05

Adoptée à l'unanimité

Le président d'élection Jean-Daniel Boileau explique les procédures d'élection et procède à l'ouverture des mises en candidature.





L'ensemble des membres utilisateurs de l'Outaouais : 1 poste à combler

Raphaël Déry propose David Cormier. Ce dernier accepte.
Josée Lortie propose Sandra Gravel. Cette dernière accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

**SUR PROPOSITION DE FANNY ALLARD,
DÛMENT APPUYÉE PAR LYNE BOUCHARD, IL EST PROPOSÉ** de mettre fin à la période de mise en candidature.

AGA-2015-06 **Adoptée à l'unanimité**

Jean-Daniel Boileau, président d'élection, invite les candidats à se présenter devant l'assemblée avant d'effectuer l'élection. Ensuite, les scrutatrices procèdent aux élections.

David Cormier est élu.

L'ensemble des membres utilisateurs des Laurentides : 2 postes à combler

Andrée Perrault propose Richard Laframboise. Ce dernier accepte
Thierry Clément propose Pierre Baril. Ce dernier accepte.
Aucune autre candidature n'est proposée.

**SUR PROPOSITION DE FANNY ALLARD,
DÛMENT APPUYÉE PAR DENIS JACQUES, IL EST PROPOSÉ** de mettre fin à la période de mise en candidature.

AGA-2015-07 **Adoptée à l'unanimité**

Richard Laframboise et Pierre Baril sont élus par acclamation.

L'ensemble des membres utilisateur Outaouais-Laurentides : 1 poste à combler

Raphaël Déry propose Sandra Gravel. Cette dernière accepte.
Denis Jacques propose Chrystine Simard. Une lettre d'intention de siéger au C.A et signée par Chrystine Simard a été envoyée à la CDR-OL.

Aucune autre candidature n'est proposée.

**SUR PROPOSITION DE FANNY ALLARD,
DÛMENT APPUYÉE PAR RICHARD LAFRAMBOISE, IL EST PROPOSÉ** de mettre fin à la période de mise en candidature.

AGA-2015-08 **Adoptée à l'unanimité**





Le président d'élection fait la lecture de la lettre de mise en candidature de M^{me} Chrystine Simard. Les scrutatrices procèdent aux élections.

Chrystine Simard est élue.

On félicite les administrateurs élus. On souhaite la bienvenue à Chrystine Simard et une bonne continuité à David Cormier, Richard Laframboise et Pierre Baril.

10. AVENIR DE LA CDR OUTAOUAIS-LAURENTIDES

a. Contexte et présentation des options

Claudine Lalonde présente sur écran le « Document d'information sur la proposition de CDR unique » qui explique en détails les possibilités d'une fusion ou de non-fusion. Ce document est en annexe au procès-verbal. Suite à la présentation, Claudine demande s'il y a des questions et/ou commentaires.

Chantal Cholette, présidente : « Nous avons mis tous nos efforts pour nous faire entendre auprès de notre Fédération, du CQCM et du Ministère sur cette proposition de CDR unique. Également, beaucoup d'efforts de concertation ont été faits aussi auprès autres CDR leur mentionnant que ce sera une décision irrévocable si nous acceptons ce processus. Malheureusement, il y a des CDR qui étaient convaincues de ne pas y adhérer, mais ont finalement changé d'avis ».

Martine Morissette – CJEO : « Dans la gestion de crise, il y a toujours de belles opportunités. Chaque crise nous amène toujours à aller plus loin. Je suis convaincue que vous irez plus loin. Mettez sur votre expérience, sur la confiance de vos membres et chapeau à toute l'équipe ».

Réjean Laflamme – Est-ce que le volet de l'entrepreneuriat jeunesse sera maintenu ?

Claudine Lalonde répond que « la présente entente prendra fin le 31 mars 2016. Les agents seront des employés de la CDRQ à partir du 1^{er} janvier 2016. La CDR Outaouais-Laurentides a fait une proposition d'accueillir les agents jeunesse et de travailler avec eux. On attend toujours une réponse de la CDRQ ».

Stéphanie Rajotte – Quelle sera la proportion des services que vous allez offrir aux OBNL ?

Patrick Duguay – « Nous travaillons actuellement à la possibilité d'établir un incubateur et sur l'ouverture des services de la CDR. L'accès à nos services pourrait devenir accessible aux entreprises d'économie sociale. Nous n'avons pas finalisé les différentes procédures et méthodes, mais nous jouerons un rôle actif auprès de l'ensemble des entreprises d'économie sociale ».

Raphaël Déry – « Au cours des dernières années, le CQCM ainsi que la Fédération des CDR du Québec n'ont pas pris au sérieux nos questionnements ainsi que notre appréhension à former une CDR unique. Selon notre analyse, ce plan ne tiendra pas la route financièrement. Par exemple, on pigera dans les réserves des CDR pour assurer ce concept de CDR unique. Je suis fier du travail accompli par le CA et fier d'en faire partie ».

Pierre Ducasse : « Je tiens à féliciter les membres du C.A. pour leur implication et leur disponibilité à la CDR-OL ».





b. Recommandation du conseil d'administration

Raphaël Déry, secrétaire au conseil d'administration, est invité à faire la lecture de la recommandation :

Recommandation à l'AGA sur la centralisation du développement coopératif régional

Attendu que la Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides, fondée en 1974, regroupe plus de 150 coopératives, 8 travailleurs et plus de 20 membres de soutien qui s'engagent ensemble dans le développement des collectivités de l'Outaouais et des Laurentides ;

Attendu que le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a convenu avec le Ministère de l'Économie, Innovations et Exportations (MEIE), dans le cadre de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives, d'exiger le regroupement des 11 CDR en une seule, avec une gouvernance unique, transformant les CDR actuelles en bureaux régionaux ;

Attendu que le conseil d'administration de la CDR Outaouais-Laurentides s'oppose au projet de CDR unique, notamment en raison de l'affaiblissement de l'ancrage régional, du manque de garanties quant à la faisabilité de la nouvelle organisation et de l'approche préconisée dans le traitement des ressources humaines ;

Attendu que le conseil d'administration considère que le projet est contraire aux règles d'action coopératives inscrites dans la *Loi sur les coopératives du Québec* ainsi qu'à notre mission de développement, d'intercoopération, d'éducation et de mobilisation des citoyens et des collectivités ;

Attendu que le conseil d'administration a mené diverses consultations auprès de ses membres et partenaires et que ceux-ci ont rappelé l'importance de maintenir les lieux de décision en région, dans une CDR autonome, qui préserve sa couleur régionale dans ses modes d'action et d'intervention ;

Attendu que le maire de Gatineau, tous les préfets des MRC de l'Outaouais, le service de développement économique de la MRC d'Argenteuil et de la MRC des Laurentides ont signifié que le maintien de la CDR Outaouais-Laurentides, autonome dans sa gouvernance et dans l'élaboration de ses stratégies de développement, constituait une condition à leur appui au développement des coopératives sur leur territoire ;





Il est proposé, résolu et adopté à l'unanimité de recommander à l'assemblée générale des membres

Que la CDR Outaouais-Laurentides préserve et maintienne son autonomie relativement à l'ensemble des aspects de sa mission actuelle et qu'elle signifie au CQCM et à la Fédération des CDR du Québec son intention de maintenir ses activités de développement coopératif par, pour et avec les collectivités de l'Outaouais et des Laurentides ;

Que la CDR Outaouais-Laurentides offre d'agir comme partenaire de la CDR unique pour les territoires de l'Outaouais et des Laurentides afin de réaliser les mandats comme sous-traitant et fasse le nécessaire afin d'assurer la continuité du travail des agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse ;

Que la CDR Outaouais-Laurentides poursuive sa propre démarche entrepreneuriale qui lui permettra d'accompagner les coopératives sur son territoire, et qu'elle mette tout en œuvre pour assurer l'essor de l'entrepreneuriat collectif comme réponse aux besoins et aspirations des collectivités outaouaises et laurentiennes.

Suite à la lecture de la recommandation, Raphaël Déry répond à différentes questions posées par les membres.

SUR PROPOSITION DE MADELEINE VALLIÈRE, DÛMENT APPUYÉE PAR DENIS JACQUES SIMARD, IL EST PROPOSÉ d'adopter la recommandation du conseil d'administration de la CDR Outaouais-Laurentides mentionnée précédemment, « Sur la centralisation du développement coopératif régional ».

Le vote est demandé.

Résultat : aucune opposition et aucune abstention.

AGA-2015-09

Adoptée à l'unanimité

11. VŒUX DE L'ASSEMBLÉE

Chantal Cholette invite les membres à partager leurs commentaires, réflexions, propositions et impressions.

Réjean Laflamme – Il demande à ce que les membres soient tenus au courant au fur à mesure que l'on franchira des étapes importantes.

Stéphanie Rajotte - Elle mentionne que les membres sont ouverts à aider la CDR Outaouais-Laurentides et ce, avec plaisir.





Patrick Duguay remercie les membres et l'équipe de la CDR Outaouais-Laurentides pour la confiance manifestée à notre CDR. Malheureusement, il mentionne que les deux agents de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse, Geneviève Ouimet et Vincent Roy ont reçu leur lettre de licenciement. L'embauche se termine à la fin du mois, au 30 septembre 2015. À compter du 1^{er} octobre 2015, ils feront partie de la nouvelle CDR unique.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée se termine à 19 h 28. On invite l'assemblée au cocktail.

Chantal Cholette
Présidente d'assemblée

Geneviève Ouimet
Secrétaire d'assemblée



ANNEXE : DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA PROPOSITION DE CDR UNIQUE (Point 10)

Un peu d'histoire

Depuis 1974, les coopératives de l'Outaouais, puis des Laurentides à partir de 2000, se sont réunies pour créer la Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides. Ses membres ont choisi de se doter d'une coopérative toute dévouée au développement régional par la coopération. Cette initiative constituait alors une importante innovation sociale qui s'est étendue à l'ensemble des régions du Québec, où 11 CDR participent à la création de plus de 90 % des nouvelles coopératives. Les CDR soutiennent de façon autonome la formidable croissance des coopératives. Depuis plus de 15 ans, le gouvernement du Québec rémunère le développement de coopératives et la création d'emplois à partir de l'Entente de partenariat, y consacrant autour de 4 millions \$ par année. Cette entente est gérée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) depuis une dizaine d'année. Alors qu'on nous avait annoncé un renouvellement conditionnel à «l'optimisation du réseau» nous avons eu la surprise d'apprendre, en mai dernier,

que l'accès à l'Entente est conditionnel à une gouvernance unique, soit la fusion de toutes les CDR en une seule.

Un projet expéditif

C'est ainsi qu'en quelques mois, s'est mise sur pied la CDR du Québec, selon les exigences du Ministère. Les 11 CDR sont invitées à signifier leur adhésion à la nouvelle organisation. Les CDR participantes pourront choisir parmi la liquidation, la fusion, ou le transfert des activités de développement. La CDR unique sera basée à Québec, opérera des bureaux régionaux, et mettra des spécialistes à la disposition du réseau. La gouvernance de cette organisation sera également centralisée, avec un représentant par territoire au CA de la CDR unique ; des comités consultatifs régionaux seront nommés à partir de Québec. Beaucoup d'éléments restent

Organisation du développement coopératif au Québec





incertains, notamment relativement aux conventions de fusions, ou aux conditions liées à l'adhésion avec transfert des activités. Selon plusieurs CDR, les prévisions budgétaires présentent des revenus surestimés, et des dépenses trop faibles. La proposition concernant les ressources humaines est aussi inquiétante : les postes sont maintenus six mois, puis des offres seront faites aux travailleurs. Ceux qui refuseront l'offre seront considérés démissionnaires.

Une entente financière insoutenable

Non seulement l'Entente de partenariat pour le développement coopératif conclue entre le gouvernement du Québec et le CQCM est inefficace, engendre des coûts de gestion prohibitifs (environ 13 %) et des frustrations bureaucratiques croissantes, cette entente n'arrive pas à financer adéquatement notre travail. Ces constats s'imposaient depuis plusieurs années et ont fait l'objet de différents travaux de diversification des revenus. L'Entente ne compte que pour la moitié de nos revenus, nous plaçant en bonne position par rapport à d'autres CDR, dont les revenus de l'Entente atteignent parfois jusqu'à 85 % des revenus totaux.

Néanmoins, nous poursuivons depuis le printemps, en parallèle avec le processus de fusion qui s'est révélé fort prenant, des réflexions et discussions visant la diversification de nos activités. Ainsi, nos démarches déjà amorcées d'élargissement de nos services aux OBNL sont sur le point d'être mise en œuvre. Nous poursuivons aussi avec le mandat du Pôle d'économie sociale en Outaouais. Des discussions sont en cours pour conclure des ententes financières avec des partenaires du développement économique. Nous peaufinons un projet d'incubateur ; ce projet est inspiré par notre expérience d'accueil de coopératives émergentes, et s'inscrit dans une mouvance où nous saurons créer des liens et des partenariats. La CDR existe pour ses membres depuis plus de 40 ans et n'a pas toujours compté sur le financement gouvernemental.

Nous sommes fiers du travail accompli au fil des années. Nous sommes conscients que nous pourrions faire mieux, mais nous sommes convaincus que notre travail contribue à la croissance du territoire. Et nous sommes convaincus que les résultats que nous obtenons sont liés à notre flexibilité d'intervention, à notre capacité d'accueil, à l'ingéniosité de nos travailleurs et à l'engagement des partenaires et coopérateurs de nos collectivités. Le sens que nous donnons à notre travail, et l'importance que nous accordons aux principes coopératifs ont un impact sur la qualité des entreprises que nous accompagnons. Pour poursuivre ce travail, il nous faut l'autonomie qui permet de prendre des décisions localement. Il nous faut le respect de l'engagement et des efforts de nos membres travailleurs. Il nous faut la connaissance et l'intimité du territoire, de nos municipalités, de nos coopératives. C'est pourquoi nous vous proposons de poursuivre notre route en s'accommodant des défis financiers que nous laissera la perte de l'Entente.

